

# UNE VILLE POUR LES ANIMAUX

Je soussigné-e (Prénom, NOM) : Sandrine DERVILLE,  
candidat-e tête de liste aux élections municipales de 2020 dans la commune de :

Anglet  
déclare vouloir soutenir activement au sein du futur conseil municipal la mise en œuvre des mesures de l'engagement « Une ville pour les animaux ». En tant que candidat-e, je veillerai à ce que le respect des animaux ait toute sa place dans mon programme et ma campagne.



## Élevage & pisciculture <sup>(OK)</sup>

- Intégrer le « bien-être animal » dans les critères d'attribution des marchés publics en matière de cantines scolaires et de restauration collective :



Exclure de la commande publique l'ensemble des produits issus de l'élevage intensif (viande, œufs, laitages, poissons d'élevage...);

Cesser de s'approvisionner auprès d'abattoirs pratiquant l'« étourdissement » au CO<sub>2</sub> des cochons, la suspension des volailles conscientes ou l'abattage sans « étourdissement ».

- Augmenter la part de protéines végétales dans les menus dans la restauration collective :

Introduire deux repas végétariens ou végétaliens hebdomadaires;

Instaurer une option quotidienne végétarienne ou végétalienne.

- Mener des actions de sensibilisation auprès des restaurateurs et du grand public pour encourager et accompagner un développement significatif de l'offre végétarienne ou végétalienne.   
*↳ voir point compl. ②*



## Cirques

- Prendre toute mesure légale possible contre l'installation de cirques détenant des animaux sauvages.

- Soutenir l'adoption par le conseil municipal d'un vœu demandant une interdiction nationale des cirques détenant des animaux sauvages.



## Animaux de compagnie <sup>(OK)</sup>

- Soutenir une politique de stérilisation des chats errants en partenariat avec des associations de protection animale.   
*↳ voir point complémentaire ③ et des pigeons.*

- Aménager des aires de libres ébats pour les chiens suffisamment spacieuses (« caniparcs »).

- Garantir la transparence de l'activité des fourrières.



## Droit animal <sup>(OK)</sup>

- Attribuer une délégation protection animale à un-e membre du conseil municipal, inclure la protection animale dans la politique de la ville et prévoir une ligne budgétaire dédiée.

- Soutenir les actions de sensibilisation à l'éthique animale (communication de la ville, périscolaire, associations, etc.).



## Chasse <sup>(OK)</sup>

- Promouvoir la coexistence pacifique avec les animaux sauvages et « liminaires » ainsi que la gestion non létale de leurs populations.

- Prendre toute mesure légale possible, dont l'interdiction ponctuelle de la pratique de la chasse sur le territoire communal, afin de favoriser les activités de découverte des animaux et de la nature.



## Corrida <sup>(OK)</sup>

- Soutenir l'adoption par le conseil municipal d'un vœu demandant une interdiction nationale des corridas et des « écoles » taumachiques.   
*↳ voir point complémentaire ①*

- Prendre toute mesure légale possible, le cas échéant, contre l'organisation de corridas sur le territoire communal et réorienter les subventions et moyens municipaux vers des ferias sans corridas. Supprimer toute subvention municipale, le cas échéant, aux « écoles » taumachiques.



## Expérimentation animale <sup>(OK)</sup>

- Intégrer le « bien-être animal » dans les critères d'attribution des marchés publics en matière de produits d'entretien : tendre vers une commande publique « 100 % produits non testés sur les animaux ».

Date et signature: 9 mars 2020

*[Signature]*

Merci de retourner votre soutien signé à : [politique-local@L214.com](mailto:politique-local@L214.com) (vous pouvez accompagner votre engagement d'un complément d'explication ou d'information). Vous êtes invitée à communiquer votre soutien à la presse locale ou sur les réseaux sociaux.



**Vivement  
Anglet**  
<contact@vive  
mentanglet.fr>

lun. 9  
mars  
23:00 (il  
y a 12  
heures)

Bonjour,

Veillez trouver ci-joint les réponses de notre liste Vivement Anglet aux propositions de L214, avec les points complémentaires mentionnés :

**1) Corrida / motions nationales**

Anglet n'est pas ville organisatrice de corridas. Par ailleurs un maire ou une municipalité n'a pas à se prononcer ou à faire voter des motions relatives aux convictions personnelles de ses administrés , qu'elles soient religieuses, culturelles, alimentaires , esthétiques ou autres .

Par contre elle peut et doit prendre toute mesures permettant à chacun de pouvoir trouver une réponse à ses attentes dans les prestations dont la ville est responsable .

Nous pouvons donc nous engager à signer les alinéas de votre manifeste répondant à ces 2 critères .

Nous mettons donc des réserves sur vos demandes concernant la corrida et les 2 repas végétaliens ou végétariens qui seraient imposés hebdomadairement .

Réserves aussi sur vos demandes de votes de motions à caractère national sur ces sujets .

**2) Augmenter la part de protéines végétales dans les menus de la restauration collective**

Nous proposons d'introduire une option végétarienne quotidienne dans les repas des établissements de restauration collective. Nous privilégions la sensibilisation plutôt que la contrainte.

Vous souhaitant bonne réception,

Bien à vous

Vivement Anglet